

## Tout savoir sur le Droit de la famille

**LexisNexis publie un nouvel ouvrage dédié aux juristes pour répondre aux problématiques du droit de la famille.**

Divorcer sans se rendre au tribunal est dorénavant possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les cas de divorces par consentement mutuel. Le droit de la famille a beaucoup évolué dernièrement et les mutations de la structure familiale sont sources de nouvelles difficultés d'approche et de mise en pratique. Ainsi, lors de la rédaction d'un **contrat de mariage**, de la mise en œuvre d'une procédure de **divorce** ou encore d'une rupture de pacs, il est important de se munir d'un outil **pertinent et actualisé**.



Les évolutions récentes dans le nouveau manuel LexisNexis :

- L'enregistrement du PACS
- Le divorce du consentement mutuel sans juge
- Les pouvoirs liquidatifs du JAF

À jour  
des  
réformes

Alliant pédagogie et conseils pratiques, il contient plus de **90 encadrés** pour permettre au lecteur d'**approfondir** et **appliquer** la matière.

L'ouvrage est disponible en librairie et sur notre boutique en ligne : [Droit de la famille](#)

### L'auteur

**Vincent Egéa**, agrégé des facultés de droit, professeur de droit privé, Aix Marseille Université.

**A propos de LexisNexis® en France** – [www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr). Editeur juridique de référence, LexisNexis est un acteur majeur dans les services d'information et les solutions de gestion pour les professionnels. L'entreprise s'appuie sur une expertise éditoriale centenaire et sur une technologie de pointe pour apporter aux professionnels une vaste gamme de produits et services réputés : Lexis 360®, la gamme Poly, JurisClasseur, D.O,...LexisNexis, classée 2ème entreprise en France où il fait bon travailler. Suite à sa participation à la plus grande enquête européenne sur la motivation au travail, LexisNexis, est lauréat du label « **HappyAtWork** » dans la catégorie Entreprises de 250 à 5 000 employés.

### **Pour plus d'informations:**

Twitter : [@LexisNexisFr](#) – Facebook : LexisNexis France – LinkedIn : [@LexisNexis France](#) – Revue digitale Tendence Droit : <http://www.tendancedroit.fr/>